

Comme un de mes amis voudroit faire ériger sa terre en comté et demande le titre de comte, je vous prie Mr. de me mander ce que cela couste tant dans la Chancellerie des Pays Bas que dans celle de l'Empire.

Vous trouverez cy jointe une requete à Mr. le Prince de LICHTEN-STEIN que je vous recommande comme si s'étoit pour moi meme, et je vous garanti pr. le paiement de vos devoirs et vacations. Le suppliant s'offre de mettre un homme convenable a sa place à ses frais.

Comme vous Mr. ou feu Mr. votre pere avait vendu à Vienne, par ordre de ma mere quelques effets delaissés par feu Mr. mon frere le cadet, et que je scais qu'elle en a touché l'argent, vous m'obligerez sensiblement Mr. de m'en envoyer votre certificat conforme.

En attendant de vos nouvelles et de celles de votre famille, j'ai l'honneur d'être avec bien de l'estime Mr. v. t. h. et t. o. s.

J. H. De Zievel

Avouons que cet empressement, cette hâte de réunir, dès avant le décès de sa mère, tous les éléments susceptibles de représenter l'état des biens, les donations (sans doute) faites, jusqu'au produit de la vente de *quelques effets* ayant appartenu à feu son frère cadet, a quelque chose qui peut choquer de prime abord.

Mais reconnaissons, à décharge du baron Jean-Henri de ZIEVEL, que sa propre santé lui causait bien souvent de fortes inquiétudes ; depuis sa chute de cheval il se sent peu d'aplomb, il souffre *de la poitrine*, ne peut se déplacer pour entreprendre le voyage de Bruxelles. Son père *Lothaire* de ZIEVEL est déjà décédé en 1711, alors que sa mère, peu valide, il est vrai vit encore (suivt. *Blanchart* elle n'est cependant plus signalée après 1750). Or, Jean-Henri de ZIEVEL va mourir peu de temps seulement après sa mère, le 30 décembre 1752. On a nettement l'impression qu'il se faisait bien des soucis à cause de ses enfants et de son épouse ; ses frères et soeurs étaient nombreux, mais il était le seul à avoir des enfants. Ne voulant point abandonner femme et enfants à la merci des frères et soeurs, il essayait, en bon père de famille, de mettre de l'ordre dans une situation déjà assez peu brillante et confuse. — On ne saurait le lui reprocher. —

Le journal s'arrête le 15 octobre 1750. —

A cette date partent plusieurs importantes lettres qui résument en somme toutes les doléances, tous les abus, toutes les malversations déjà signalés et répètent les suggestions de réforme que nous connaissons. Evidemment le baron Jean-Henri de ZIEVEL ne mâche pas non plus ses mots quand il s'en prend à ses collègues et annonce, pour le 25 octobre, à Monsieur de CRUMPIPEN, Secrétaire d'Etat et de la Guerre aux Pays-Bas, son arrivée à Bruxelles : *ces Mrs. ont commis une violante voie de fait et j'aurai surement usé de represailles si le service de S. M. n'en avait pati*